



HABITAT

Le nouveau visage du centre-ville

L'année 2019 marquera le début du réaménagement du centre-ville avec, en tout premier lieu, la rénovation du cours Barthélemy, de l'avenue Loulou-Delfieu, de la place de l'Horloge et de la place des Quinze. Le projet retenu a été présenté au mois de décembre aux commerçants et à la population.

Publié le 08 janvier 2019

Notre ambition pour le centre-ville

« Une intervention globale et coordonnée est indispensable pour redynamiser notre centre-ville, depuis longtemps affaibli et fragilisé par la concurrence du commerce de périphérie, par un schéma de circulation qui encourage le trafic automobile de transit, ou encore par ses espaces publics vieillissants. Notre ambition pour le centre-ville est de valoriser nos atouts patrimoniaux, de le rendre accessible et paisible, dynamique et attractif, habité et animé. Ses espaces publics doivent être garants de la cohérence urbaine. Le plan guide établi au moment de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme s'articule autour de ces cinq thématiques que sont le patrimoine, la mobilité, l'économie, l'habitat et l'espace public. »

Agir par étapes successives

« Peu de communes de la taille d'Aubagne disposent d'espaces publics d'une superficie aussi importante. Dans ce contexte urbain, la réhabilitation et la rénovation des places, des cours et des rues doivent s'effectuer par tranches successives. C'est ainsi qu'après avoir engagé la réhabilitation des rues Rastègue, Martinot et de la place de Guin en 2017, les travaux se sont poursuivis en 2018 avec l'aménagement de la rue Moussard et celui du parvis de l'Espace Art et Jeunesse, chemin Saint-Michel. De même, les travaux de rénovation du square Arnaud-Mathieu ont débuté en cette fin d'année. Les études d'aménagement du parvis du centre d'art Les Pénitents Noirs sont actuellement en cours avec le Conseil de Territoire et l'architecte des Bâtiments de France et les travaux sont programmés pour l'année 2019. »

Une réhabilitation des grands espaces publics dès 2019

« Dès 2016, j'avais annoncé combien il était important de rénover les grands espaces publics. Ce sera chose faite puisque les travaux de réaménagement du cours Barthélemy, de l'avenue Loulou-Delfieu, de la place de l'Horloge et de la place des Quinze débiteront en 2019. Ces aménagements s'inscriront dans le cadre d'un projet d'ensemble plus vaste, qui intégrera la rue de la République jusqu'au cours Beaumont. Sur ce tronçon, les travaux se dérouleront en 2020 et 2021. Dès 2016 également, la Métropole Aix-Marseille Provence a reconnu le rôle d'interface de la commune d'Aubagne, avec la vallée de l'Huveaune et le Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Cette reconnaissance nous vaut la mobilisation d'une enveloppe financière de 15 millions d'euros pour ce grand projet municipal. »

Un projet retenu à l'unanimité par le jury

« À l'issue de la phase de consultation – précisons que 37 équipes de concepteurs ont fait acte de candidature –, le jury a retenu à l'unanimité, avec l'avis favorable de l'architecte des Bâtiments de France, le projet présenté par l'équipe CITTA d'architectes et paysagistes, et associée au bureau d'études techniques STRADA. Les critères qui ont présidé au choix du jury et qui figuraient dans notre cahier des charges imposaient de conforter l'axe commerçant allant du cours Beaumont au cours Barthélemy, d'apaiser la circulation afin de favoriser les déplacements piétons, de maintenir le stationnement en faveur du commerce de proximité, de proposer une nouvelle identité pour l'espace public et de valoriser le patrimoine, ainsi que la trame verte et bleue caractérisant Aubagne. »

La mise en œuvre du projet

« Le projet a été présenté aux commerçants et à la population lors de réunions organisées les 14 et 17 décembre dernier. Des ajustements ont été demandés, en particulier par les commerçants. Ils ont été bien entendus étudiés. Une phase de restitution est prévue dès les premiers jours du mois de janvier. Une nouvelle information sera dispensée à tous les Aubagnais avant le démarrage des travaux afin de présenter le dispositif et l'organisation qui seront mis en œuvre tout au long du chantier. Un référent « travaux » sera chargé d'être l'interlocuteur entre les entreprises, les habitants et les commerçants. Un accompagnement spécifique des commerçants est en cours de finalisation, en partenariat avec la Chambre de Commerces et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. De plus, une signalétique spécifique sera établie en fonction de l'avancement des travaux. »



Un réaménagement en deux grandes phases

› Première phase

Place de l'Horloge

La géométrie est redessinée et le carrefour à feu maintenu. Un immense plateau traversant facilitera la traversée des piétons et une meilleure connexion avec le centre ancien, en particulier avec la rue Rastègue.

Place des Quinze

L'aménagement d'îlots plantés sera propice au développement de terrasses pour les commerces existants ou en devenir.

Cours Barthélémy et avenue Loulou-Delfieu

La circulation automobile sera réduite de moitié par la suppression d'une voie de circulation. D'une emprise de quatre mètres et bordée de larges trottoirs, la chaussée permettra le partage de la circulation avec les vélos. Le stationnement latéral sera maintenu, avec une trentaine de places, des zones de livraison et des aires réservées aux deux roues.

Au débouché avec la place de l'Horloge, la construction d'un bassin rappellera qu'Aubagne est une ville d'eau, symbolisant la connexion de l'Huveaune et du Merlançon. Enfin, de grandes dalles de pierre, formant de longues lignes parallèles aux cours, mettront en valeur le patrimoine bâti et feront le lien avec le centre ancien.

› Seconde phase

Cours Beaumont

Son organisation sera simplifiée grâce à l'aménagement de deux plateformes, l'une haute et l'autre basse. Des jeux d'enfants et un espace vert formeront le parvis du conservatoire municipal. Le jeu de boules sera conservé. Un plat eau traversant, aménagé rue de la République, simplifiera la jonction avec le centre ancien. Si le profil de la rue de la République sera maintenu, la chaussée sera cependant réduite à 5,5 mètres afin d'agrandir les trottoirs.